



Institut européen d'innovation et de technologie: la Commission propose une stratégie pour 2021-2027

Bruxelles, le 11 juillet 2019

La Commission européenne a proposé aujourd'hui une mise à jour de la base juridique de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) ainsi que son nouveau programme stratégique d'innovation pour la période 2021-2027.

L'EIT est un organe indépendant de l'UE, créé en 2008, qui renforce la capacité d'innovation de l'Europe. Les propositions adoptées aujourd'hui aligneront l'EIT sur le prochain programme de l'UE pour la recherche et l'innovation «[Horizon Europe](#)» (2021-2027), qui mettra en œuvre l'engagement pris par la Commission de renforcer encore le potentiel d'innovation de l'Europe. Avec un budget proposé de 3 milliards d'euros, soit une augmentation de 600 millions d'euros ou de 25 % par rapport au programme stratégique d'innovation actuel (2014-2020), l'EIT financera les activités des communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) existantes et de nouvelles CCI et soutiendra la capacité d'innovation de 750 établissements d'enseignement supérieur.

Tibor **Navracsics**, commissaire chargé de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et du sport et responsable de l'[EIT](#), a fait la déclaration suivante: «*Depuis 2008, l'Institut européen d'innovation et de technologie favorise le talent et la créativité par l'accent particulier mis sur l'éducation et l'esprit d'entreprise. La stratégie que nous mettons en place pour la période 2021-2027 contribuera à garantir que toutes les régions de l'Union européenne bénéficient du potentiel de l'EIT et stimulera encore davantage la capacité d'innovation de notre secteur de l'enseignement supérieur. Et je suis particulièrement fier d'annoncer aujourd'hui le lancement d'une nouvelle communauté de la connaissance et de l'innovation destinée à soutenir l'innovation dans les secteurs de la culture et de la création, prévu pour 2022.*»

L'EIT soutient actuellement huit CCI, qui réunissent des entreprises, des universités et des centres de recherche pour former des partenariats transfrontières. Le programme stratégique d'innovation proposé pour 2021-2027 vise à atteindre les objectifs exposés ci-après.

- 1. Accroissement de l'incidence régionale des communautés de la connaissance et de l'innovation:** dans l'avenir, l'EIT renforcera ses réseaux, en associant davantage d'établissements d'enseignement supérieur, d'entreprises et d'instituts de recherche, par l'élaboration de stratégies de rayonnement régional. La sélection des partenaires de coopération et la préparation des activités des CCI seront caractérisées par une plus grande ouverture. Les CCI établiront également des liens avec les [stratégies de spécialisation intelligente](#), une initiative de l'UE visant à stimuler la croissance économique et la création d'emplois en permettant à chaque région de cerner et de développer ses propres avantages concurrentiels.
- 2. Stimulation de la capacité d'innovation de l'enseignement supérieur:** l'EIT soutiendra 750 établissements d'enseignement supérieur au moyen d'un financement, d'une expertise et d'un encadrement, leur permettant de développer des activités économiques dans leur domaine d'intérêt. L'EIT concevra et lancera des activités en particulier dans les pays où la capacité d'innovation est plus faible. Ce faisant, l'EIT s'appuiera sur des initiatives couronnées de succès, telles que [HEInnovate](#), un outil d'autoévaluation gratuit pour tous les types d'établissements d'enseignement supérieur, ou le [cadre d'évaluation de l'incidence sur l'innovation régionale](#), qui permet aux universités d'évaluer dans quelle mesure elles encouragent l'innovation dans les régions où elles sont implantées.
- 3. Lancement de nouvelles CCI:** l'EIT lancera deux nouvelles CCI, choisies dans les domaines les plus pertinents par rapport aux priorités stratégiques d'Horizon Europe. La première nouvelle CCI devrait se concentrer sur les secteurs de la culture et de la création et entamer ses activités en 2022. Ces secteurs se caractérisent par un fort potentiel de croissance, de nombreuses initiatives locales au niveau de la population et un attrait important pour les citoyens, et s'inscrivent dans une complémentarité avec les huit CCI existantes. Le domaine prioritaire d'une deuxième nouvelle CCI sera décidé à un stade ultérieur; son lancement est prévu pour 2025.

Le règlement EIT révisé garantit une plus grande clarté juridique et un alignement sur le programme-

cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation. La nouvelle base juridique dote également l'EIT d'un modèle de financement léger et simplifié, destiné à encourager plus efficacement les investissements privés et publics supplémentaires. Enfin, elle renforce la structure de gouvernance de l'EIT.

Prochaines étapes

Le règlement EIT révisé et la décision de la Commission relative au programme stratégique d'innovation pour la période 2021-2027 seront présentés au Parlement européen et au Conseil pour examen et adoption.

Contexte

L'Institut européen d'innovation et de technologie a été créé en 2008 par le [règlement \(CE\) n° 294/2008](#), modifié par le [règlement \(CE\) n° 1292/2013](#), et a son siège à Budapest. Il a pour mission de répondre à de grands défis de société en améliorant les capacités et les performances de l'UE en matière d'innovation par l'intégration du triangle de la connaissance formé par l'éducation, la recherche et l'innovation.

L'EIT est un élément central de la proposition de la Commission portant établissement d'[Horizon Europe](#), le prochain programme de l'UE pour la recherche et l'innovation (2021-2027), pour lequel le budget proposé s'élève à 100 milliards d'euros. L'EIT constitue l'un des trois volets de son pilier «Europe innovante». La proposition Horizon Europe établit le financement de l'EIT au titre du prochain budget à long terme ainsi que sa raison d'être, sa valeur ajoutée, ses domaines d'intervention et les grandes lignes de ses activités. Cependant, la proposition Horizon Europe en tant que telle ne fournit pas de base juridique pour la poursuite des opérations de l'EIT à partir de 2021. La base juridique de l'EIT reste le règlement EIT, qui définit sa mission, ses tâches principales et le cadre de son fonctionnement.

Avec son budget proposé de 3 milliards d'euros pour la période 2021-2027, l'EIT stimulera l'innovation en soutenant plus de 10 000 diplômés au niveau du master et du doctorat, environ 600 nouvelles jeunes pousses et plus de 7 000 jeunes pousses existantes.

Les propositions présentées aujourd'hui s'appuient sur l'évaluation externe de l'EIT réalisée en 2017, laquelle a confirmé que les raisons ayant présidé à la création de l'EIT étaient valables.

Pour en savoir plus

[Fiche d'information sur l'EIT](#)

[L'EIT sur la page web consacrée à l'innovation en matière d'éducation](#) (y compris les propositions législatives)

[Page web consacrée à l'EIT](#)

[Page web consacrée à Horizon Europe](#)

IP/19/3849

Personnes de contact pour la presse:

[Nathalie VANDYSTADT](#) (+32 2 296 70 83)

[Joseph WALDSTEIN](#) (+ 32 2 29 56184)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)